) ECRET Nº 807438 du 31 3785 DE REFUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO portant intégration et nomination de MINISTERE DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI, certains candidats, dans les cadres de la DE LA REFONTE DE LA FONCTION PUBLIcatégorie A hiérarchie L des services QUE ET DE LA PREVOYANCE SOCIALE sociaux (Emseignement) en tête: LOUNDALA (Jean-Robert) DIRECTION GENERALE DE LA FONCTION PUBLIQUE DIRECTION DE LA CESTION DU BERSON-LE PREMIER MINISTRE MEL CIVIL DE L'ETAT /ISAS: (/u la Constitution du 8 Juillet 1979 ; (/u la Loi nº 076/84 du 7.12.84) portant ratification de l'Ordonnance n° 019/84 du 23.6.84) portant modification de certaines dispositions de la Constitution du 8 Juillet 1979; (/u la loi nº 15/62 du 3.2.62) portant statut général D.G.B. des Fonctionnaires; (/u l'arrêté n° 2087/FP du 21.6.62 fixant le règlement sur la solde des Fonctionnaires ; (/u le décret nº 67/304/MJT-DGT du 30-1967 modifignt le tableau hiérarchique des cadres de la catégorie A, de l'Enseignement Secondaire abrogeant et remplaçant les dispositions des articles 19, 20 et 21 du décret nº 64/165/FF/BE du 22/5/1964 D.C.F. fixant le statut commun des cadres de l'Enseignement ; (/u le décret n° 62/130/NF du 9.5.62 fixant le régime des rémunérations des Fonctionnaires ; (/u le décret n° 62/495/FP du 5.0.6) fixant la hiérarchisation des diverses catégories des cadres ; (/u le décret nº 62/197/FP du 5.0.62) fixant les catégories et hiérarchies des cadres créées par la l'oi nº 15/62 du 3.2.62 portant statut général des Fonctionnaires; (/u le décret nº 62/498/FF du 5.0.62 relatif à la nomination et à la révocation des fonctionnaires des cadres de

1'Etat ; (/u le décret n° 63/81/FP-BE du 26/3.63) fixant les conditions dans lesquelles sont effectués des stages probatoires que doivent subir les fonctionnaires stagiaires, notamment en ses articles 7 et 8;

(/u lo décret nº 67/50/FP-BE du 24(2.67) réglementant la prise d'effet du point de vue de la solde des actes reglementaires relatifs aux nominations, intégrations, reconstitutions de carrièro et reclassements ;

(/u le décret nº 74/470 du 31/12.74) abrogeant et remplacent les dispositions du décret n° 62/196/FP du 5 (7.62) fixant les échelonnements indiciaires des fonctionnaires ;

(/u le décret nº 84/856 du 868.84) portant nomination

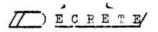
du Premier Ministre ; (/u le décret 35/1423u 7.12.35)portant nomination

des Membres du Gouvernement 15/1/34 du 17.12.05 ortant Organisa-

tion des intérims des Membres du Gouvernement ;

(/u le décret nº 85/260 du 5 3.85), déterminant le circuit d'approbation des actes relatifs aux intégrations, avancements et révisions des situations administratives des Agents de l'Etat ;

(/u la lettre nº 443 /MESS.DGES.DPAA.SP.P3 du 126-11-1985, du Directeur du Personnel et des Affaires Administratives) transméttant les dossiers de candidature constitués par les intéf ressés ;



Par le Premier Ministre,

Brazzaville, le 31 MARS 1986

LE MINISTRE DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI, DE LA REFONTE DE LA FONCTION PUBLI-QUE ET DE LA PREVOYANCE SOCIALE.

Bernard COMBO - NATSIONA -

Ange Edouard POUNGUI .-

JORPC 1
DGFP/DGRCE 3
DGFP/BST 2
DGB 3
DCF 1
MESS/CAB 2
DGES 2
DPAA 2
DOSSIERS DPAA 6
INTERESSES 3
SGG/BC 2

AMPLIATIONS :